DIRECTION GENERALE B

B.5/CPE/OIO.973

NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE

Le Secrétariat de la C.P.E. a convoqué à Paris le 12 mai une réunion du Comité Economique.

Aucune indication n'a été donnée avant la session sur la portée des travaux qui devaient être effectués le 12 mai, le doute ayant d'ailleurs subsisté jusqu'au 10 mai sur le point de savoir s'ils auraient lieu.

Avant la séance, le Président du Comité Economique qui, pour ce trimestre, est M.VON BOCK, de la délégation allemande, a entretenu M.HUPPERTS de ses préoccupations et a tenu à lui expliquer que la portée des travaux qu'il allait proposer au Comité, serait très limitée. En réalité, il s'agit plutôt d'un geste indiquant que la C.P.E. n'est pas abandonnée et que le communiqué commun des Six relatif à la substitution d'une Assemblée élue à l'Assemblée Consultative de la CECA et de la CED, ne changeait pas les intentions des gouvernements de poursuivre le travail de préparation d'un Traité instituant une Communauté Politique Européenne.

Au cours de cet entretien, M.SACHS(allemand) est venu informer son Président de l'acceptation in extremis de la délégation française de collaborer aux travaux du Comité économique.

Le Comité Economique s'est réuni à 11,30H. sous la présidence de M.VON BOCK, délégué de la République Fédérale allemande.

Min AE (BU) 17371/3 NO GI INC. daptont

M.VON BOCK a demandé que les délégués présents se prononcent en premier lieu sur le principe même de la reprise des travaux, et la délégation allemande est d'avis qu'ils doivent être réouverts parce que le Communiqué Ministériel du 23 mars le prévoit.

En outre, le Comité institutionnel réuni le 11 mai ayant arrêté un programme de travail, il est indispensable, dans l'esprit de la délégation allemande, que le Comité Economique reprenne son activité afin de bien marquer

- que les problèmes économiques font partie intégrante des travaux préparatoires de la C.P.E.
- qu'il n'y a ni rupture ni déséquilibre entre problèmes institutionnels et problèmes économiques posés à l'occasion du projet de Traité CPE.

M.VON BOCK a précisé ensuite que si les délégués présents acceptent le principe de la continuation des travaux, ces derniers ne devront, dans sa conception, porter que sur des sujets neutres, ne remettant en question ni les oppositions doctrinales constatées dans le rapport de Paris, ni les problèmes institutionnels qu'entraîne l'examen des attributions économiques de la Communauté.

Une liste de "sujets neutres" préparée par la délégation allemande, fut remise aux délégués en demandant qu'ils prennent position sur :

- 1) le principe de la poursuite des travaux;
- 2) la durée de ceux-ci;
- 3) les matières à porter à l'ordre du jour.

Le délégué français, M.SOUTOU, a pris immédiatement la parole après le Président, pour expliquer que si les services français s'étaient d'abord prononcés pour l'ajournement de l'actuelle réunion du Comité Economique, c'est parce qu'il leur paraissait difficile d'y participer en l'absence d'instructions précises qui font défaut et continueront à faire défaut pendant tout le temps que M.BIDAULT sera à Genève.

Il a tenu également à expliquer à ses collègues combien la situation de la délégation française au Comité Economique avait été délicate pendant le ler semestre 1954, et l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait d'en donner les raisons, celles-ci relevant de décisions gouvernementales sans cesse remises en question.

M.SOUTOU faisait ainsi allusion à la lutte qui s'est développée pendant les derniers mois au sein du Gouvernement français dont certains membres préconisaient à une augmentation générale des droits de douane et l'abandon de la politique de libération des échanges à l'O.E.C.E., au moment même où l'on demandait à la délégation française présente au Comité Economique, de rechercher les moyens de réaliser un marché commun dans le cadre d'une Communauté Politique Européenne.

M.SOUTOU considère que l'attitude prise le 5 mai par son Gouvernement au Conseil des Ministres de l'OECE marque une victoire interne contre les tendances protectionnistes françaises, victoire qui rend maintenant plus facile à la délégation française de s'associer aux travaux que projette le Comité.

M.HUPPERTS a exprimé la satisfaction que l'attitude constructive de la délégation française apportait au Comité et a marqué son accord sur la conception générale des travaux proposée par le Président, réservant la réponse belge sur l'ordre du jour jusqu'après l'audition des autres délégués.

L'échange de vues qui intervint ensuite permit très rapidement de se mettre d'accord sur les points suivants:

1. Un groupe de travail du Comité Economique se réunira les 19, 20 et 21 mai;

- 2. L'ordre du jour comprendra l'examen des points sui
 - a/ Mesures nécessaires à la réalisation du marché commun
 - opportunité d'une période de démarrage suivie d'une période de transition:
 - moyens de procéder pratiquement aux réductions de droits de douane, soit par groupe de marchandises, soit autrement:
 - b/ Clauses de sauvegarde :
 - forme que devraient revêtir celles-ci pour porter remède à des troubles de nature différente qui pourraient résulter soit d'une crise, soit d'une situation de pénurie, soit d'un déséquilibre de la balance des paiements;
 - c/ Echange de vues éventuel sur le problème de la coordination des politiques économiques, financières et sociales, ce point n'étant abordé que si les deux premiers ont pu être suffisamment dépouillés.
- 3. Il est bien précisé que les discussions sur les points de l'ordre du jour ci-dessus, ne seront pas autorisés à dériver vers la réouverture de discussions sur les principes fondamentaux ou sur les implications institutionnelles qu'entraîne l'octroi à la C.P.E. d'attributions dans le domaine économique.
- 4. Les discussions libres qui auront lieu feront l'objet d'un procès-verbal rédigé par le Secrétariat et non d'un rapport de Groupe.
- 5. Ce procès-verbal sera soumis à l'approbation du Comité Economique qui se réunira le 3 ou le 4 juin, et présentera ensuite aux Suppléants des Ministres les résultats de cette courte session.

Notre délégué a demandé, avant la Séance, au Président et a obtenu au cours de celle-ci, que soient écartées du programme de travail, les exemptions au marché commun, parce que ce sujet était à notre sens susceptible de ranimer de très vives discussions avec la délégation française.

Il a été convenu que les délégations nationales réuniraient seulement sur ce point une documentation à l'intention du Comité Economique, donnant des précisions sur ce que, dans chaque pays, on entend par [les] limitations "au marché commun, fondées sur les nécessités de sécurité, de santé et d'ordre public."

* *

A l'occasion de cette réunion, le délégué néerlandais, M.LINTHORST HOMAN, a demandé à M.HUPPERTS qu'avant la fin du mois de juin, soient examinées les positions respectives des pays du Benelux vis-à-vis du rapport de Paris. La recherche d'une attitude commune Benelux à l'égard de l'ensemble des problèmes posés par la C.P.E. en matière économique serait ainsi facilitée. Dans l'esprit de nos partenaires néerlandais, cette attitude commune reste souhaitable, quelle que soit la suite qui sera donnée aux travaux de la C.P.E.

Cette proposition, rencontrant nos désirs et continuant les tentatives que nous avons multipliées pendant le ler trimestre de cette année pour arriver à des positions communes Benelux, a été acceptée dans son principe par M.HUPPERTS et, si Monsieur le Ministre en est d'accord, une réunion de travail pourra être provoquée à Bruxelles avec des représentants néerlandais et luxembourgeois.

15 MAI 1954

. 15 MA (1954

LE DIRECTEUR GENERAL,

Gerard